

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du 13 avril 2023 à 18h00 du conseil de la Municipalité d'Arundel tenue à l'Hôtel de Ville, située au 2, rue du Village, à Arundel.

Lors de cette séance sont présents :

Madame la mairesse et présidente de l'assemblée, madame Pascale Blais;
Madame la conseillère, Tamara Rathwell et messieurs les conseillers, Stéphane Carrière, Richard E. Dubeau, Danny Paré, Simon Laforest et Dale Rathwell.

Madame la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Trudeau.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à **18h01**. La mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel et présidente de l'assemblée, Madame Pascale Blais, constate la régularité de la séance étant donné que tous les membres du conseil sont présents et qu'ils renoncent à l'avis de convocation.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-04-066

Il est proposé par le conseiller, Danny Paré et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et ci-dessous reproduit :

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Période de questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Acceptation de la convention de départ de Madame Nicole Trudeau
 - 4.2 Dépôt de la lettre de démission de Madame Nicole Trudeau
 - 4.3 Nomination de Katia Morin
 - 4.4 Déplacement des bacs de matières résiduelles - Chemin Dubeau/Thomson
- 5. Levée de la séance**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

La mairesse, madame Pascale Blais, déclare un possible conflit personnel à l'égard de la question soumise au conseil et se retire. Madame Pascale Blais confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote.

4.1 Acceptation de la convention de départ de Madame Nicole Trudeau

CONSIDÉRANT la convention de départ proposée;

2023-04-067 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, Simon Laforest et rejeté à la majorité des membres présents :

D'ACCEPTER le document concernant la convention de départ de madame Nicole Trudeau.

ET D'AUTORISER la signature de ladite convention de départ par le maire suppléant monsieur Danny Paré.

Messieurs les conseillers Dale Rathwell, Simon Laforest et Stéphane Carrière et votent en faveur de la résolution.

Madame la conseillère Tamara Rathwell et monsieur Danny Paré et Richard E. Dubeau, votent contre la résolution.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

La mairesse, madame Pascale Blais réintègre la séance du conseil à 18h24.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-04-0068 Il est proposé par le conseiller, Dale Rathwell et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 18h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais
Mairesse

Nicole Trudeau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Nicole Trudeau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du Canton d'Arundel, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Mme Nicole Trudeau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, Pascale Blais, mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mme Pascale Blais, mairesse